Saison 2026-2027

Activité : ÉCOLE DE L'EAU Niveau 1

Condition d'inscription : à partir de 6 ans ou rentrée au CP, être familiarisé avec le milieu aquatique et être capable de mettre la tête sous l'eau

Document à remettre obligatoirement le jour de l'inscription à la journée des associations du 05 septembre 2026 (Jardin des rives).
Inscriptions par ordre d'arrivée.

Séance test obligatoire la semaine du lundi 07 septembre au vendredi 11 septembre sur le créneau sélectionné.

L'inscription ne sera définitive qu'après validation du test.

Nom et prénom de l'abonné(e) :.....
Né(e) le : / / Age : À :
Adresse :
.....
CP : Ville :
Téléphone : /..... /..... /..... / ou /..... /..... /..... /
Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :
Nom et prénom :
Téléphone : /..... /..... /..... / ou /..... /..... /..... /

Choix de la séance (selon les places disponibles) :

☐ Lundi 17h00 – 17h45 ☐ Mardi 17h00 – 17h45 ☐ Mercredi 09h15 – 10h00

☐ Mercredi 13h30 – 14h15

L'accès aux vestiaires collectifs sera possible 15 minutes avant le début de la séance.
La sortie de l'établissement se fera 15 minutes après la fin de la séance.

Période : du 14 septembre 2026 au 16 juin 2027, fête de l'école de l'eau le mercredi 23 juin 2027.

Tarifs et paiement : Le paiement de l'activité est possible en 1 ou 2 fois.

Merci de fournir un justificatif pour les habitants métropolitains. Sans justificatif, le tarif hors métropole s'appliquera.

Tarifs métropole et périodes de paiement	Tarifs Hors-métropole et périodes de paiement
☐ En 1 fois : du 07 au 11 sept 165.30€ (après validation de la séance test)	☐ En 1 fois : du 07 au 11 sept 179.50€ (après validation de la séance test)
☐ En 2 fois : 07 au 11 Sept : 82.65€ 05 au 09 Octobre : 82.65€	☐ En 2 fois : 07 au 11 Sept : 89.75€ 05 au 09 Octobre : 89.75€

Le paiement en deux échéances vous engage au paiement de l'intégralité de la somme due.
Les moyens de paiement acceptés : Espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre du trésor public.
Attention : les chèques ne sont plus acceptés à partir de janvier 2027

Règlement de l'activité :

L'abonné(e) s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine.
L'abonnement est nominatif de date à date à raison d'une séance par semaine (cf : choix de la séance), hors vacances scolaires, jours fériés, fermeture pour vidanges réglementaires et incident technique. Aucun report de séance ne sera possible.
La température du bassin est à 27,5° degrés.
Bonnet de bain obligatoire, Shorts et caleçons interdits.

Une carte d'accès (obligatoire pour accéder au bassin), sera remise lors du paiement à l'abonné(e). Cette carte devra être restituée lors de la dernière séance.
En cas de perte, une nouvelle carte sera créée et facturée 10,50€ conformément à la délibération annuelle des tarifs en vigueur de la ville de Saint-Avertin.

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Nom et Prénom : Date et Signature :